



Accueils périscolaires municipaux



La ville d'Orvault propose un accueil périscolaire permettant d'accueillir les enfants scolarisés avant et après l'école dans toutes les écoles de la commune, tous les jours de classe, le matin à partir de 7h45 et le soir jusqu'à 18h45 et le mercredi avant et après la classe jusqu'à 12h45 (pour les écoles publiques).

A [12] +A [12]

X [13] X [14]

[15] [15] [15] [15]

Tout enfant fréquentant l'accueil périscolaire bénéficie d'un goûter et des activités proposées habituellement dans le cadre de l'accueil périscolaire ([aide au travail personnel](#), [9] jeux de société, jeux de construction, dessin, atelier « ne rien faire »...)

Des activités spécifiques dites « [Ateliers de Loisirs Educatifs](#) [7] » (ALE), sont proposées, sans tarification supplémentaire, tout au long de l'année principalement aux enfants des écoles élémentaires.

Direction Education Enfance Jeunesse : 21 avenue Alexandre Goupil - 44700 Orvault - 02 51 78 33 00 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - Fermé au public le jeudi matin

X [7]

Les ateliers de loisirs éducatifs (ALE)

[7]

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, des Ateliers de Loisirs Educatifs sont proposés pendant la pause méridienne et l'accueil périscolaire du soir.

[LIRE LA SUITE](#) [7]

X [9]

Etude surveillée et collective

[9]

La Ville organise des temps d'aide au travail personnel sur le temps périscolaire dans chaque groupe scolaire d'Orvault. Les enfants y font leurs devoirs encadrés par les animateurs périscolaires.

[LIRE LA SUITE](#) [9]

✖ [8]

Multisports après l'école

[8]

Des pratiques sportives et ludiques sont organisées sur le temps périscolaire pour initier à différentes activités sportives et apprendre des règles. Le sports après l'école pour les 6/7 ans et 8/11 ans (CP/CE1 et CE2/CM2)

[LIRE LA SUITE](#) [8]

FAQ

Comment s'inscrire à l'accueil périscolaire ?

L'inscription scolaire de votre enfant lui donne automatiquement la possibilité de fréquenter l'accueil périscolaire, sous réserve d'avoir transmis la Fiche Sanitaire de l'enfant pour l'année en cours (pour l'année scolaire 2018-2019 : document à compléter et transmettre à l'[espace famille](#) [16]).

Ainsi, le matin, en arrivant sur l'école, l'enfant (ou son parent) doit uniquement signaler s'il reste le soir à l'accueil périscolaire.

Il existe [2 formules de tarification pour l'accueil périscolaire](#) [17] : à l'unité ou au forfait. Il s'agit d'un choix de la famille en fonction de la fréquentation moyenne de l'enfant, sur la totalité de l'année .

Pour les enfants dont la scolarisation est en cours dans une école publique orvaltaise, la Ville reconduit, à chaque rentrée, la formule tarifaire choisie l'an passé. Toute famille souhaitant modifier cette formule tarifaire doit compléter et renvoyer, au plus tard le 26 juin, la fiche "rentrée scolaire 2018-2019" :

<https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/espace-famille/rentree-scolaire> [18]

Quels sont les horaires de l'accueil périscolaire ?

	Maternelle		
	Matin	Soir	Mercredi
VIEUX CHENE	07h45/08h50	16h15/18h45	12h00/13h00
PONT MARCHAND	07h45/08h35	16h00/18h45	11h45/12h45
SALENTINE	07h45/08h35	16h00/18h45	11h45/12h45
ÉMILE GIBIER	07h45/08h35	16h00/18h45	11h45/12h45
FERRIERE	07h45/08h35	16h00/18h45	11h45/12h45
BOIS ST LOUIS	07h45/08h35	16h00/18h45	11h45/12h45
BOIS RAGUENET	07h45/08h35	16h00/18h45	11h45/12h45
SAINT JOSEPH	07h45/08h45	16h15/18h45	11h35/12h30

	Élémentaire		
	Matin	Soir	Mercredi
VIEUX CHENE	07h45/08h50	16h15/18h45	12h00/12h45
PONT MARCHAND	07h45/08h35	16h00/18h45	11h45/12h45
SALENTINE	07h45/08h35	16h00/18h45	11h45/12h45
ÉMILE GIBIER	07h45/08h35	16h00/18h45	11h45/12h45
FERRIERE	07h45/08h35	16h00/18h45	11h45/12h45
BOIS ST LOUIS	07h45/08h35	16h00/18h45	11h45/12h45
BOIS RAGUENET	07h45/08h35	16h00/18h45	11h45/12h45
SAINT JOSEPH	07h45/08h35	16h15/18h45	11h45/12h45

Combien coûte l'accueil périscolaire ?

Grille tarifaire

Quelle différence entre le tarif à l'unité et le tarif au forfait ?

Vous avez le choix entre 2 formules de tarification. Pour les nouveaux enfants inscrits dans une école publique, ce choix doit être précisé, avant la rentrée scolaire, en retournant la FICHE RENTREE SCOLAIRE 2018-2019 complétée et signée (cf. dossier rentrée scolaire : <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/espace-famille/rentree-scolaire> [18]).

Pour les enfants déjà inscrits au sein d'une école publique orvaltaise en 2017/2018, la formule de tarification sera automatiquement reconduite en 2018/2019. Toutefois, si vous souhaitez changer de formule de tarification, vous devrez le préciser sur le verso de la FICHE RENTREE.

- La tarification à l'unité signifie que chaque créneau fréquenté par l'enfant (matin ; soir ; mercredi midi) donne lieu à la facturation du tarif unitaire.
- La tarification au forfait correspond à un engagement annuel car elle est calculée par rapport à un volume de consommation annuel correspondant. Elle se traduit par 10 règlements mensuels (et ce quel que soit le nombre de fréquentations réelles de l'enfant).

Comment choisir la formule tarifaire la plus adaptée à ma situation ?

Pour savoir quelle formule tarifaire choisir, il vous faut estimer le nombre de créneaux fréquentés en moyenne par votre enfant chaque semaine, tout au long de l'année :

- Si celui-ci fréquente l'accueil périscolaire en moyenne 3 créneaux (ou moins) par semaine, le tarif à l'unité est plus avantageux.
- Si celui-ci fréquente l'accueil périscolaire en moyenne 4 créneaux (ou plus) par semaine, le tarif au forfait est plus avantageux.

À NOTER : Pour les familles ayant 3 enfants ou plus inscrits au "forfait périscolaire", le forfait permet aussi de bénéficier d'un tarif préférentiel pour le 3ème enfant inscrit à cette formule (ce tarif correspond à 20% du tarif appliqué au 1er et 2ème enfant).

Est-ce que je peux changer ma formule de tarification en cours d'année ?

Il est possible de changer votre formule de tarification jusqu'au 31 octobre de l'année scolaire en

cours (sauf situation exceptionnelle motivée et recevant l'accord du Maire). Une seule modification est possible pendant l'année scolaire.

Comment calculer mon tarif ?

La tarification de l'accueil périscolaire repose sur le principe du taux d'effort. Ainsi chaque famille dispose d'un tarif qui lui est propre, en fonction de son Quotient Familial. Pour la fréquentation à l'unité, le tarif 2018-2019 varie de 1,60 € à 3,97 €. Pour les familles non orvaltaises, le tarif unitaire est de 4,48 €. Pour connaître votre tarif, consultez le calculateur mis à votre disposition : https://www.orvault.fr/sites/default/files/photos_enfance_et_jeunesse/ca... [19]

Qui s'occupe des enfants ?

Une équipe d'agents est affectée à l'année sur chaque école. Cette équipe est dirigée par un Responsable des temps périscolaires (RTPS). Ce dernier assure aussi bien l'organisation pédagogique que matérielle des différents temps éducatifs placés sous la responsabilité de la ville.

Il garantit un lien physique entre les temps scolaires et périscolaires et entretient pour cela un échange permanent entre les différents partenaires éducatifs de l'enfant (parents, enseignants, agents municipaux...).

Il réalise la mise en cohérence des actions dans le cadre périscolaire et extra-scolaire en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et les directions de la commune. A ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des parents.

Il inscrit son action dans une véritable démarche de projet, concrétisée par la rédaction d'un document dénommé « projet d'animation » validé par la ville, intégré dans un projet pédagogique global.

Le Responsable des temps périscolaires est assisté d'un suppléant pour l'école élémentaire, d'une personne « référente » en maternelle elle-même assistée d'un suppléant qui sont rattachés à l'équipe d'animation de l'école élémentaire.

Deux binômes sont ainsi constitués, favorisant la transmission d'informations et l'application du projet pédagogique tout en assurant le lien enfant/parent/enseignant. Ces personnes sont aussi chargées de l'inscription des enfants aux différentes activités proposés par la ville.

Quelles sont les activités proposées ?

Pendant les temps périscolaires, l'enfant peut organiser librement son temps. S'il le souhaite, du matériel et des espaces sont disponibles pour pratiquer plusieurs activités en accès libre comme, jeux de société, dessin, lecture, petit bricolage, jeux de construction, jeux extérieurs... Ces activités ne demandent pas d'inscription préalable.

L'enfant a la possibilité de participer à l'[aide au travail personnel](#) [9] pendant l'accueil périscolaire du soir et à des [Ateliers de Loisirs Educatifs \(ALE\)](#) [7]

[Un goûter est fourni par la ville.](#) [5]

Besoin d'une garde d'enfants, de covoiturage, de soutien scolaire... ?

Ohé est fait pour vous ! Ohé est une plateforme gratuite d'échange et de partage entre orvaltais : <http://www.ohe.orvault.fr/> [20]



Dans l'agenda

sam, 06/06/2020 - 10:30 - 11:30

Atelier Montessori [21]

lun, 08/06/2020

Démarrage des inscriptions pour les activités estivales [22]

mer, 10/06/2020 - 10:00 - 11:00

Atelier Massage Bébé [23]

mer, 10/06/2020 - 18:00 - 20:30

Annulé - Soirée d'information - camps et séjours d'été 2020 [24]

mer, 10/06/2020 - 18:00 - 20:30

Annulé - Camps d'été - soirée d'information aux familles [25]

mer, 17/06/2020

Annulé - Accueils de loisirs (période du 6 au 17 juillet) et stages de juillet:date limite d'inscription [26]

[Voir tous les événements \[27\]](#)



Dans l'actualité

Déconfinement - Reprise des services à la population [28]

Réouverture des écoles et autres services petite enfance, enfance et jeunesse [29]

Confinement : la Ville reste active [30]

Retour sur la conférence PEG 2020 : l'autorité [31]

CanoTech, des ressources pour apprendre [32]

Un compte Insta bien-être pour les ados [33]

[Voir toutes les actualités \[34\]](#)

Rester informé

[Abonnez-vous aux "niouzes", la lettre d'information pour les parents d'enfants orvaltais \[36\]](#)

Ohé, plateforme d'échange entre orvaltais

Besoin d'une [garde d'enfants](#), [37] de [covoiturage](#) [38], de [soutien scolaire](#) [39]... [Ohé](#) [20] est pour vous !

Liens

- [1] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/ensemble-mobilisons-nous-pour-les-enfants-et-les-jeunes>
- [2] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/espace-famille>
- [3] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance>
- [4] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/ecoles-scolarite>
- [5] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/restauration>
- [6] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/accueils-periscolaires-municipaux>
- [7] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/temps-periscolaire/les-ateliers-de-loisirs-educatifs-ale>
- [8] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/temps-periscolaire/multisports-apres-lecole>
- [9] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/temps-periscolaire/laide-au-travail-personnel>
- [10] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/mercredis-et-vacances>
- [11] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/jeunes>
- [12] <https://www.orvault.fr/javascript%3A%3B>
- [13] <https://www.orvault.fr/print/enfance-jeunesse/accueils-periscolaires-municipaux>
- [14] <https://www.orvault.fr/printpdf/enfance-jeunesse/accueils-periscolaires-municipaux>
- [15] <http://www.addthis.com/bookmark.php?v=300>
- [16] <mailto:espacefamille@mairie-orvault.fr>
- [17] <https://www.orvault.fr/faq/combien-coute-laccueil-periscolaire>
- [18] <https://www.orvault.fr/enfance-jeunesse/espace-famille/rentree-scolaire>
- [19] https://www.orvault.fr/sites/default/files/photos_enfance_et_jeunesse/calculateur_tarifs_2018_19_protege_1.xls
- [20] <http://www.ohe.orvault.fr/>
- [21] <https://www.orvault.fr/agenda/atelier-montessori-29>
- [22] <https://www.orvault.fr/agenda/demarrage-des-inscriptions-pour-les-activites-estivales>
- [23] <https://www.orvault.fr/agenda/atelier-massage-bebe-33>
- [24] <https://www.orvault.fr/agenda/annule-soiree-dinformation-camps-et-sejours-dete-2020>
- [25] <https://www.orvault.fr/agenda/annule-camps-dete-soiree-dinformation-aux-familles>
- [26] <https://www.orvault.fr/agenda/annule-accueils-de-loisirs-periode-du-6-au-17-juillet-et-stages-de-juilletdate-limite>
- [27] <https://www.orvault.fr/agenda/22>
- [28] <https://www.orvault.fr/actualites/deconfinement-reprise-des-services-la-population>
- [29] <https://www.orvault.fr/actualites/reouverture-des-ecoles-et-autres-services-petite-enfance-enfance-et-jeunesse>
- [30] <https://www.orvault.fr/actualites/confinement-la-ville-reste-active>
- [31] <https://www.orvault.fr/actualites/retour-sur-la-conference-peg-2020-lautorite>
- [32] <https://www.orvault.fr/actualites/canotech-des-ressources-pour-apprendre>
- [33] <https://www.orvault.fr/actualites/un-compte-insta-bien-etre-pour-les-ados>
- [34] <https://www.orvault.fr/actualites/22>
- [35] https://www.orvault.fr/sites/default/files/photos_enfance_et_jeunesse/reglement_interieur_periscolaire_2018_2019.pdf
- [36] <http://public.message-business.com/form/41777/39/form.aspx>
- [37] <http://www.ohe.orvault.fr/category/home/category-index.jsp?cat=baby>
- [38] <http://www.ohe.orvault.fr/category/home/category-index.jsp?cat=car>
- [39] <http://www.ohe.orvault.fr/category/home/category-index.jsp?cat=school>